

ECHO

n° 269 – Avril 2017

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**Le 14 avril,
mobilisation régionale
au Puy en Velay**



RÉSISTANCE, MES CAMARADES !

S O M M A I R E

- Une : Photo (propriété UD)
- P2 : Editorial
- P3 : Salaire
- P4 et 5 : Brèves luttes
- P6 : Loi travail
- P7 : Interview
- P8 : Pub

Ecrire cet édito au lendemain du résultat du 1er tour, je dois vous dire que cela n'est pas facile.

En effet, je viens de me lever en me disant : « on vient d'en reprendre pour 5 ans ». Je me rends compte que depuis hier soir, notre système de santé, notre retraite par répartition, les 35 heures, le code du travail, les services publics,... sont en danger de mort !

Je ne parle même pas de notre écosystème.

La tentation pourrait être grande de dire ce matin à tous ceux-là (qui sont-ils d'ailleurs ?) : « débrouillez-vous, ce n'est plus mon affaire, ce n'est plus non plus l'affaire de la CGT ».

Et pourtant, il m'aura suffi de me plonger dans la lecture de notre presse CGT pour voir combien de luttes se mènent dans le pays, dont plusieurs victorieuses. Combien l'action de la CGT permet de gagner, les exemples ne manquent pas, vous en retrouverez dans les pages brèves luttes de notre journal.

Vous me direz : « que de contradictions entre les luttes dans les entreprises et le comportement quand il s'agit de mettre un bulletin dans l'urne ».

Remettre cent fois l'ouvrage sur le métier, cette expression prend aujourd'hui tout son sens. La CGT continuera à porter les revendications des salariés, continuera à faire des propositions qui vont dans l'intérêt du progrès social et continuera de s'opposer quand cela sera nécessaire. D'ailleurs, mes camarades, quel qu'aura été le résultat du 1er tour, quel que soit le président élu, il n'y aurait pas eu et il n'y aura pas d'autre choix que la mobilisation.

C'est dans ce contexte que nous avons construit les rassemblements du 1er mai, pour faire de cette fête des travailleurs et de solidarité internationale, un moment fort de revendications pour le progrès social et contre l'extrême droite.

Pour résumer, Résistance mes camarades !

Laurent Indrusiak

Secrétaire Général

Editeur : Union Départementale
des Syndicats CGT de l'Allier
8 bis quai Louis Blanc
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : BUBBLE'COM
03100 Montluçon

COUP DE POUCE OU COUP DE FREIN ?



Qu'il s'agisse du plan national comme chez les Legrand (voir NVO avril 2017) ou des actions récentes sur notre département tel qu'à Amis, Peugeot Sept Fons, Mutuale, la question des augmentations salariales est, pour la CGT, un enjeu de première importance. En cette période de NAO (Négociation annuelle obligatoire), il convient de dresser un triste bilan sur les largesses gouvernementales en matière de hausse du SMIC.

Une nouvelle année sans coup de pouce

Depuis l'élection de François Hollande, le salaire minimum n'a été valorisé, que de 56 euros (+ 5,1 %). Sur la même période, les prix n'ont augmenté que de 1,1 % pour les ménages les plus modestes. (Après 54 mois de blocage des pensions de retraite).

Le SMIC n'a augmenté que de quelques centimes soit 0,93 % au 1^{er} janvier, comme l'avait annoncé la ministre du Travail, Myriam El Khomri, le 14 décembre dernier. Conformément aux recommandations du comité d'experts sur le SMIC (qui eux n'y sont pas...au SMIC), le salaire minimum passe donc de 9,67 à 9,76 euros brut de l'heure.

Lors des quatre dernières revalorisations, le gouvernement n'a pas accordé de « coup de pouce », se contentant d'appliquer le calcul de revalorisation mécanique du Smic, qui dépend de l'inflation et de l'évolution des salaires pour les ménages les plus modestes.

Les 1,7 millions de smicards touchent donc, au mieux, un salaire mensuel brut de 1 480,27 euros soit 1 153 euros net (soit une hausse de 11 euros par rapport à 2016). Au mieux, car nombre de salariés, des femmes en majorité, qui n'ont d'autres choix que d'occuper des postes à temps partiel,

ou emplois précaires, continueront de gagner seulement quelques centaines d'euros, c'est à dire un montant en dessous du seuil de pauvreté. Alors même que des centaines de milliers de salariés se trouvent en grande difficulté financière, de logement, ou ayant des crédits à la consommation à honorer. Ce maintien dans la misère, la ministre le justifie, sans surprise, au nom de la préservation de la compétitivité française et de l'emploi, alors que l'essentiel des emplois au SMIC se situe dans les secteurs non soumis à la concurrence mondiale que sont le commerce, le tourisme ou encore la dépendance.

C'est un frein aux négociations salariales (NAO) dans les entreprises et les branches professionnelles.

L'austérité doit être combattue

Cette politique d'austérité est inefficace économiquement :

un million de chômeurs de plus en cinq ans et l'explosion des contrats courts et des temps partiels. Pour la CGT, le problème central, c'est le coût du capital avec, notamment, les dividendes et les intérêts servis aux actionnaires : 42 milliards d'euros de profit au 1^{er} septembre 2016.

La CGT rappelle qu'elle revendique un SMIC à 1 800 euros brut. Il faut à la fois relever le SMIC et relever l'ensemble des salaires, selon les qualifications. La CGT est disponible pour agir, entreprise par entreprise, avec l'ensemble des salariés pour gagner des augmentations salariales. C'est cela aussi mettre en échec la loi « travail ».

Plus 0,93% pour le SMIC, plus 20% pour les dirigeants des entreprises ! C'est cela l'égalité sociale ? Jamais la CGT n'acceptera une telle situation.

Didier Blondet





Large victoire de la CGT aux élections professionnelles de GOODYEAR DUNLOP, le 24 mars 2017, sur le site de Montluçon.

Avec un taux de participation des salariés de l'entreprise s'élevant à 90%, la CGT obtient 78 à 80% des votes Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel dans le 1er collège, ce qui lui confère une représentativité globale à 64%. La CGT obtient ainsi 4 sièges sur 7 en CE et 6 sièges sur 9 en DP.

La CFDT marque le pas avec une représentativité à 27%. Elle concède 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants en DP au profit de la CGT dans le premier collège et au profit de la CFE/CGC, dont la représentativité est à 9%, dans le deuxième collège.

Débrayages fructueux à l'usine AMIS Montluçon



Dernière semaine de mars 2017, les NAO ont eu lieu au sein de l'entreprise AMIS. La direction propose une augmentation des salaires de 0,6%. La CGT relaie aux salarié(e)s qui n'acceptent pas cette aumône. S'ensuivront entre le 29 et le 30 mars au matin, trois débrayages d'une heure des salarié(e)s pour faire pression pendant les négociations. L'avancement de ces dernières

étant jugées peu satisfaisantes par les salarié(e)s, 90% des personnels liés à la production se mettent en grève le jeudi 30, à 9h00, et brûlent des pneus devant l'entrée de l'usine afin d'être bien visibles. Vendredi 31 mars 2017, les salarié(e)s décideront de reprendre le travail après avoir obtenu une augmentation générale de leur salaire de 1,5%.

30 mars 2017 : journée d'action nationale des retraités

Neuf organisations syndicales et associatives ont appelées nationalement les retraité(e)s à agir, ce jeudi 30 mars, sous de multiples formes dans les départements pour exiger, entre autre, une revalorisation de leur pension afin de vivre décemment, se soigner, se loger..., exiger une autre politique des transports, de la culture et des services publics de proximité afin de lutter effica-

cement contre l'isolement social.

Dans le département de l'Allier, ce sont plus d'une centaine de retraité(e)s qui se sont rassemblés, à 15h00, sur les trois bassins d'emplois Montluçon, Moulins et Vichy et ont manifesté vers la Préfecture de Moulins et les Sous-Préfectures de Montluçon et Vichy.

04 avril 2017 : grève des agents municipaux d'Huriel

A l'appel de la CGT, 20 agents communaux (soit la quasi-totalité du personnel puisque 2 des non-grévistes sont en arrêt maladie) sur 23 se sont mis en grève, de 8h00 à 12h00, afin de dénoncer leur "mal-être" au travail (travaux confiés à des entreprises privées, remplacement du personnel d'exécution par du personnel d'encadrement, non prise en compte de la gestion des compétences et de la carrière des agents...).

Belle réussite pour la toute première mobilisation à l'initiative du tout nouveau syndicat CGT des agents communaux d'Huriel ! A encourager et à suivre...

06 avril 2017 : rassemblement devant MOULINS MOBILITE

Christine, syndiquée à la CGT, chauffeur de bus à Moulins Mobilité, était convoquée ce jeudi 6 avril en conseil de discipline afin de se voir signifier une sanction "lourde" pour avoir arrêté son bus de manière intempestive dans le but d'aider une passagère handicapée paniquée qui, malheureusement, après être descendue, s'est fait renverser. La direction de Moulins Mobilité en impute l'entière responsabilité à Christine.

Quand une syndiquée CGT est attaquée, c'est toute la CGT qui est attaquée et c'est donc toute la CGT qui apporte son soutien à cette camarade. Affaire à suivre...

La CGT du groupe MUTUALE appelait à la grève pour la journée du 6 avril 2017

Les personnels du groupe MUTUALE, pour ce qui concerne notre département, ceux de la Mutuelle Familiale Centre Auvergne de Vichy, étaient appelés à se

INDICATIFS D'AVRIL

mobiliser par une journée d'action de grève le 6 avril suite aux NAO 2017 avec seulement 0,5% d'augmentation des salaires, aux conditions de travail dégradées et à l'annonce de différents projets de restructuration et d'harmonisation de l'entreprise.



Solidarité Véronique à Lurcy

06 avril 2017 : rassemblement devant l'EHPAD de Lurcy-Lévis

Depuis 3 mois, l'Union Syndicale Départementale CGT Santé de l'Allier a fait une demande de détachement syndical pour notre camarade Véronique. La directrice de l'établissement ayant cru bon de ne pas donner une suite favorable à cet demande, l'UD CGT 03 a également entamé plusieurs démarches pour faire appliquer ce droit. Chemin faisant, nous nous sommes donc retrouvés une quarantaine de militants CGT devant la maison de retraite de Lurcy-Lévis, accompagnés de personnel de l'établissement et de parents de résidents. La directrice nous ayant à nouveau démontré sa définition du dialogue social en appelant la gendarmerie, une délégation a été reçue par le maire de la commune et président de l'Etablissement d'Hébergement aux Personnes Agées Dépendantes. À l'heure où sont écrites ces lignes, nous restons en attente de réponse.

Assises pour le droit à la santé en

Auvergne-Rhône-Alpes et la reconquête de la Sécurité Sociale

ère initiative régionale, le 10 avril 2017, à Clermont-Ferrand (la seconde étant le 20 avril à Bron) afin de débattre et construire ensemble des alter-

natives pour une société de tous les âges, pour bien vivre, travailler et vieillir en bonne santé, pour une politique de santé publique favorisant l'égalité d'accès à la santé et son effectivité sur chaque lieu de vie et de travail, pour une Sécurité Sociale à la

hauteur des besoins du XXIème siècle. Environ 200 personnes ont participé à cette première journée qui s'est articulée autour de 4 tables rondes ayant pour thèmes respectifs :

- "Quelle organisation du système de santé pour répondre aux besoins ?"
- "Enjeux de prévention : bien travailler pour bien vivre"
- "Bien vieillir aujourd'hui et demain"
- "La protection sociale et son financement pour répondre aux besoins sociaux".



Assises De la santé

A l'issue de ces travaux, à 18h00, un débat public "Pour le droit à la santé et la reconquête de la Sécurité Sociale" animé par la CGT, en présence de responsables syndicaux locaux et nationaux, était organisé.

14 avril 2017 : manifestation au Puy en Velay

A l'initiative des secteurs fédéraux CGT Cheminots d'Auvergne/Nivernais, de Chambéry et Lyon, les cheminots de la région AURA étaient appelés à se mobiliser par la grève et à manifester au Puy en Velay, ville chère au Président de Région. Rejoints par des usagers, ce sont plus de 700 personnes qui ont investi les rues de la ville du Puy en cette fin de matinée du 14 avril pour exiger, notamment dans le cadre des contrats "convention TER" et "Contrat Plan Etat Région", de connaître les décisions de la Région au niveau du plan de transport envisagé dans la future convention TER, la durée de cette dernière, les décisions concernant le réseau de vente physique, l'accompagnement des trains en personnel, la tenue des comités de ligne, la tarification, le maintien des lignes et infrastructures actuellement parcourues et les réouvertures nécessaires, etc...

Gisèle Bascoulergue



COMPRENDRE POUR S'OPPOSER ET AGIR

Durant plus de 6 mois, nous avons lutté contre la loi travail. Son passage en force par le gouvernement avec l'utilisation du 49.3, fait que la mise en application de cette loi prend effet à partir du 1^{er} janvier 2017. Cela nous conduit à une nouvelle phase de lutte, une action juridique avec une plainte auprès de l'organisation internationale du travail a été déposée. En même temps que l'action juridique, la CGT a décidé d'engager des actions avec cette formule « La loi travail n'entrera pas dans l'entreprise ». Derrière cette expression, il s'agit de mener les actions nécessaires pour que les mesures répressives de cette loi, ne trouvent pas d'effets dans les entreprises.

Une journée d'étude très utile

La loi travail, c'est 123 articles et 134 décrets. Afin d'aider nos syndicats, l'Union Départementale a décidé de proposer une journée d'étude départementale.

Celle-ci, s'est tenue le 29 mars dernier, salle des fêtes de Tronget et c'est plus de 75 camarades qui ont participé à cette journée. Nombreux syndicats étaient représentés (APEAH, Sagem, Montluçon Habitat, EDF Moulins Vichy, Manitowoc, Erasteel, Carrefour, Sictom, TX de Montluçon).

C'est Catherine Perret, secrétaire confédérale qui est venue animer nos échanges.

Catherine a tout d'abord rappelé que la loi travail s'est inscrite dans une continuité qui vise à réduire les moyens d'intervention des organisations syndicales et de fait réduire les droits des salariés.

- Loi Fillon du 04/05/2004 (possibilité d'accords dérogatoires par rapport à la convention collective).
- Loi Larcher du 31/01/2007 dite de modernisation du dialogue social.
- Loi Bertrand du 20/08/2008 modifiant les règles de représentativité.
- Loi du 14/06/2013 relative à la sécurisation de l'emploi (modification des règles sur les PSE).
- Loi Rebsamen du 17/08/2015 relative au dialogue social (modification en profondeur de la représentation du personnel).
- Loi Macron (assouplissement des

règles relatives au du travail du dimanche, assouplissement des règles sur le travail de nuit).

- Loi El Khomri du 08/08/2016 (loi qui pose le principe d'une refonte du code du travail et instaure le principe de la primauté de l'accord d'entreprise).

Donc, tout une série de lois ayant comme objectif des droits en moins pour les salariés.

La loi travail c'est...

☞ **L'inversion de la hiérarchie des normes** : premier objectif de la loi avec le fameux article 2 (devenu 8 dans la version originale) a cristallisé à juste raison les débats, car il porte la philosophie générale de la loi qui modifie l'axe du droit français jusqu'ici placé sur le principe de faveur et la hiérarchie des normes.

☞ **Référendum d'entreprise** : derrière cette mesure présentée comme un élément de démocratie, cette règle vise à contraindre les organisations syndicales à la signature d'accords plutôt que d'encourir le « risque » d'un référendum.

☞ **Redéfinition du licenciement économique** : des nouvelles règles plus souples pour les directions. La baisse des commandes ou du chiffre d'affaire doit être justifiée et comparée sur la même période de l'année précédente. Elle doit être au moins égale à 1 trimestre pour une entreprise de moins de 11 salariés, 2 trimestres consécutifs pour les entreprises de 11 à 50 salariés, 3 trimestres consécutifs pour les entreprises entre 50 et 300 salariés et 4 trimestres pour les entreprises de + de 300 salariés.

☞ **Accord d'entreprise** : les accords d'entreprise ou d'établissement peuvent désormais déroger aux accords de branche en matière de durée du travail, d'organisation du temps de travail et de congés.

☞ **Régressions en matière de médecine du travail** : suppression de la visite médicale d'embauche, suppression de la visite médicale tous les deux ans, suppression de la visite tous les 6 mois pour les salariés travaillant de nuit.

Avec ces quelques exemples, qui ne sont pas des conséquences exhaustives de la loi, en rapport aux éléments développés durant cette journée d'étude, il convient à dire qu'il y a intérêt à s'approprier les arguments que la CGT a mis à disposition des militants (le diaporama qui a été passé est bien sûr à disposition pour cela).

Catherine aura expliqué avec beaucoup de précisions, tous les points qui ont justifié nos mobilisations de l'année 2016 et nécessitent que tous nos militants soient vigilants pour que la loi travail n'entre pas dans l'entreprise.

Tout au long de la journée, de très nombreuses questions ont été posées et un débat interactif s'est instauré avec la salle.

Cette initiative aura permis aux participants de mieux comprendre la philosophie de cette loi (comme le dit l'expression, le diable se cache dans les détails), mieux en comprendre les mécanismes et certainement être mieux armés pour mener la bataille dans l'entreprise.

Laurent Indrusiak

RENFORCER LA CGT ? ÇA URGE !



À l'heure où la CFDT s'enorgueillit d'avoir détrôné la CGT de son rang de première organisation syndicale dans le secteur privé, il y aurait beaucoup à dire et surtout à faire pour que le rayonnement de nos propositions traverse chaque entreprise, chaque atelier. Seulement voilà, les salariés ne sont syndiqués qu'à 8 ou 9 % au global et qu'autour de 3% pour les syndiqués à la seule CGT. Cruel constat pour ce qui concerne la mise en œuvre de nos ambitions. Didier Blondet, responsable à la vie syndicale à l'Union Départementale, revient sur l'impérieuse nécessité de faire de la syndicalisation une préoccupation de toute la CGT.



Echo-flash : Où en sommes-nous dans la mise en œuvre du plan de syndicalisation départemental ?

Didier Blondet : Notre projet de syndicalisation, validé par le 60ème congrès de l'UD à Vichy, a connu des hauts et des bas durant ces trois ans. Celui-ci était, au début, porté par une dynamique confédérale qui proposait partout où c'était possible de travailler à la syndicalisation avec des syndicats ciblés volontaires avec cette démarche. Les fédérations et la confédération étaient partie prenante pour aider matériellement les territoires sur leurs projets. Force est de constater, depuis le dernier congrès confédéral, que si la syndicalisation est un thème d'une évidence importante, la méthode de travail, comme nous l'avons construit dans l'Allier, n'est plus plébiscitée. Nous devons réfléchir lors de notre prochain congrès d'UD, qui se tiendra en novembre à Moulins, à « comment renforcer la CGT et donc faire de la syndicalisation une priorité départementale ».

E.F : Comment allons-nous appréhender demain le renforcement de la CGT ?

D.B : Il est nécessaire pour la CGT de se renforcer et de continuer l'effort entrepris depuis quelques années. Nous devons surtout réfléchir à la méthode, tout en gardant en tête le travail de trois ans et surtout ce qui a été positif dans notre projet. Même si certains de nos syndicats ciblés se sont essouffés sur le long terme, nous devons comprendre pourquoi ? D'autres en revanche, ont fait de l'enjeu de la syndicalisation, un véritable tremplin pour leur vie revendicative, avec une progression significative en

termes d'adhérents à la CGT. Nous pouvons également faire le constat de la véritable dynamique du syndicat local du commerce de Montluçon qui, grâce à des déploiements réguliers et un accueil des salariés, a su faire de la syndicalisation un vrai mouvement de force syndicale. Nous devons réfléchir maintenant à comment démultiplier cette initiative dans nos bassins d'emploi mais aussi à destination d'autres professions afin de ne plus laisser de salariés syndiqués isolés.

E.F : L'UD propose un stage syndicalisation les 6 et 7 juin 2017, quel contenu et quels objectifs ?

D.B : Lorsque nous avons mis en place notre projet de syndicalisation, les camarades des syndicats concernés avaient eu droit à un module de formation intitulé « renforcer la CGT des principes et des actes ». Nous avons pensé qu'il était intéressant que chaque syndicat, militant ou même syndiqué puissent accéder à cette formation. Evidemment, ne sont pas apportés dans ce stage les solutions clés en main pour faire de la syndicalisation à partir d'un manuel prédéfini. Nous nous penchons en détail sur les freins à la syndicalisation CGT, ceux matériels ou temporels mais aussi ceux que nous nous mettons nous même dans l'approche des salariés et du rapport à la syndicalisation dans les entreprises. Il y a sans doute besoin de rappeler les enjeux du renforcement, ceux-ci sont déterminants pour la poursuite de nos ambitions : des moyens humains en militants mais aussi matériels, ainsi que financiers.

Propos recueillis par Jean-Pascal Pradel



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Credit photo : Getty Images - stopcharge

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.